



Réf: NCP-GB9-22-SGSV

17 juin 2022

## NOTIFICATION

### **Invitation à envisager l'envoi de doublons de sécurité de semences à la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard**

Chère Madame/Cher Monsieur,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la [résolution 12/2019](#) de l'Organe directeur du Traité international sur la coopération avec d'autres organisations et organes internationaux.

Par ladite résolution, l'Organe directeur a invité de nouveau les Parties contractantes, les institutions internationales et les autres organes et organismes compétents à envisager l'utilisation de la Chambre forte semencière dans le cadre de leur stratégie de mise en sécurité de leurs collections de semences importantes et aux fins du stockage à long terme des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture<sup>1</sup>.

La situation mondiale actuelle et les évolutions résultant à la fois du changement climatique et des crises d'origine humaine ont rendu le besoin d'une réserve de sécurité encore plus impératif. La Chambre forte mondiale est une police d'assurance pour d'autres banques de gènes. Si ces banques de gènes perdent leurs propres ressources, en raison de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, les collections peuvent être reconstituées en récupérant les doublons déposés à la Chambre forte de Svalbard.

La chambre forte de Svalbard offre un espace de stockage sécurisé pour les doublons de sécurité des semences conservées dans les banques de gènes. À ce jour, quatre-vingt-onze institutions et banques de gènes ont déjà déposé des doublons de sécurité de plus ou moins grandes parties de leurs collections dans la Chambre forte mondiale et depuis l'ouverture en 2008, plus de 1,1 million d'échantillons de semences appartenant à 5.947 espèces ont été déposés.

En outre, la chambre forte semencière suscite une attention considérable des politiciens et des médias, sensibilisant ainsi le public au rôle et à l'importance des ressources phylogénétiques pour répondre aux défis mondiaux actuels concernant le changement climatique et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le stockage à la chambre forte est gratuit. Les déposants ne couvrent que les frais de transport et de multiplication nécessaire des semences, avec la possibilité de recevoir une assistance grâce au financement d'un projet. La priorité est donnée dans la chambre forte semencière au stockage de semences uniques qui sont importantes pour l'alimentation et l'agriculture et rendues disponibles à travers le Système multilatéral d'accès et de partage des avantages du Traité international ou à travers d'autres lois internationales applicables.

.../...

<sup>1</sup> Partie III de la résolution 12/2019 disponible sous: [www.fao.org/3/nb790fr/nb790fr.pdf](http://www.fao.org/3/nb790fr/nb790fr.pdf)



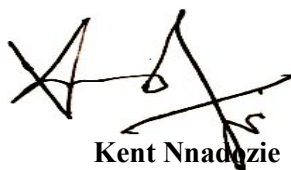
Le Gouvernement de la Norvège est propriétaire de la chambre forte semencière, alors que le Centre de ressources génétiques des pays nordiques (NordGen) gère toutes les opérations. NordGen signe le contrat de dépôt avec l'institution déposante pour le compte du Ministère norvégien de l'agriculture et de l'alimentation. Lors de la signature de l'accord pour le stockage dans des conditions de boîte noire, le déposant est invité à confirmer que le matériel génétique fait partie d'une collection de banques de gènes durable et à long terme, que le doublon de sécurité a été déposé dans un autre emplacement approprié et qu'il est disponible dans la collection active aux fins de recherche, de sélection et de formation.

La chambre forte reçoit des semences trois fois par an. Les ouvertures régulières de l'établissement sont annoncées sur le site: [www.nordgen.org/en/calendar/](http://www.nordgen.org/en/calendar/). De plus amples informations, notamment les détails relatifs à l'accord de dépôt sont également disponibles sur: [www.seedvault.no/](http://www.seedvault.no/) et [www.nordgen.org/en/depositing-seeds/](http://www.nordgen.org/en/depositing-seeds/).

À la suite de l'invitation faite par l'Organe directeur, les institutions et les banques de gènes publiques et privées sont invitées à envisager d'utiliser la chambre forte en déposant des copies de leurs précieuses collections de germoplasme dans l'entrepôt semencier mondial aux fins du stockage à long terme.

Pour plus d'informations et d'orientations sur les aspects techniques du stockage, tels que la préparation des semences, la signature de l'accord de dépôt, la liste des accessions pour le dépôt et l'expédition des semences, veuillez contacter le coordinateur de la chambre forte auprès de NordGen à l'adresse: [seedvault@nordgen.org](mailto:seedvault@nordgen.org)

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma très haute considération



**Kent Nnadozie**  
Secrétaire

Traité international sur les ressources phylogénétiques  
pour l'alimentation et l'agriculture